75

L'UNION SPIRITE BORDELAISE

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT DES ESPRITS

PREMIÈRE ANNÉE N° 45. 1er MAI 1866.

LE BIEN ET LA VOLONTÉ DE DIEU

Pour compléter l'enseignement de mon dernier article, je me propose d'entretenir aujourd'hui les lecteurs de l'*Union* du bien et de la volonté de Dieu. Ces explications nouvelles sont indispensables pour bien faire saisir la théorie que je crois devoir proposer sur la question de la liberté divine.

On dit que le bien, c'est la volonté de Dieu. Nous nous bornerions sur ce point à de très courtes observations, si de nos jours cette théorie, qui avait été si bien combattue par Leibnitz, n'avait été ressuscitée par un écrivain estimable sans doute et animé des meilleures intentions, mais qui n'en a pas moins composé tout un ouvrage pour défendre une opinion dangereuse et insoutenable (1). Après avoir attaqué, par une critique injuste et peu approfondie, la doctrine de la raison impersonnelle, il arrive à justifier la définition de Puffendorf; mais d'abord il fait un aveu précieux, qui ruine de fond en comble l'opinion dont il se constitue l'apôtre, à savoir que la volonté de Dieu n'est pas arbitraire, et qu'elle suit les lois immuables de sa sagesse. Mais pourquoi les suit-il? Évidemment parce que le bien est son essence même, et qu'il est absurde de supposer qu'il entreprenne quelque chose contre sa propre nature; mais si telle a été la

(1) *Fondements de l'obligation morale*, par Émile Beaussire.

véritable pensée de Puffendorf, à quoi bon sa controverse si vive avec Leibnitz? C'est que Puffendorf a enseigné précisément tout le contraire; n'est-ce pas lui qui a écrit ces lignes significatives (2) : « L'honnêteté et la déshonnêteté morales étant de certaines propriétés des actions humaines qui résultent de la convenance ou de la disconvenance de ces actions avec une certaine règle ou avec la loi, et la loi étant une ordonnance d'un supérieur par laquelle il défend ou il prescrit quelque chose, je ne vois pas comment on pourrait concevoir l'honnête ou le déshonnête, avant la loi ou l'institution du supérieur. Il me semble aussi que ceux qui admettent, pour fondement de la moralité des actions humaines, je ne sais quelle règle éternelle, indépendante de l'institution divine, associent à Dieu manifestement un principe extérieur coéternel, qu'il a dû suivre nécessairement dans la détermination des qualités essentielles et distinctives de chaque chose. D'ailleurs, on convient généralement que Dieu a créé l'homme, comme tout le reste du monde, avec une volonté souverainement libre : d'où il suit qu'il dépendait absolument de son bon plaisir de donner à l'homme, en le créant, telle nature qu'il jugerait à propos. Comment donc les actions humaines pourraient-elles avoir quelque propriété qui résultât d'une nécessité interne et absolue, indépendamment de l'institution divine et du bon plaisir de cet Être souverain. » Ce passage est-il assez clair? Puffendorf, d'ailleurs, y revient souvent. Il blâme notamment Cicéron d'avoir soutenu que la loi ne constitue pas la justice des actions, mais suppose déjà existante et supérieure à elle cette justice même (2), et c'est une pareille théorie qu'un auteur moderne entreprend de relever du juste discrédit dans le-

(1) Lib. I, cap. II, n° 6.
(2) Lib. I, cap. 6.

quel elle était tombée. Opposons-lui d'abord l'imposante autorité de Leibnitz, qui a eu la gloire de la combattre et de la ruiner. Ce profond philosophe déclare que c'est se tromper étrangement que de voir l'idée du bien dans la volonté arbitraire, dans le bon plaisir de Dieu. La justice remonte plus haut; elle a sa source dans la nature nécessaire et l'essence de Dieu; elle ne dépend pas de son libre arbitre, s'il est permis de parler ainsi, mais des éternelles vérités qui sont contenues dans son intellect. La justice ne serait plus un attribut essentiel de Dieu si elle dépendait de sa volonté arbitraire, et elle est aussi nécessaire et immuable que les principes des mathématiques et de la géométrie. « Neque » ipsa norma actionum aut natura justi à libero ejus dureto, » sed ab æternis veritatibus divino intellectui objectis pen- » det; quæ ipsâ, ut sic dicam, divinâ essentiâ constituuntur, » meritòque à theologis auctor reprehensus est, quandò con- » trarium defendit; credo, quòd pravas consequentias non » perspexisset. Neque enim justitia arbitrio suo condidit. Et » vero justitia servat quasdam æqualitatis proportionalita- » tisque leges, non minùs in rerum immutabili divinisque » fundatas ideis, quàm sunt principia arithmeticæ et geome- » triæ (1). » Quelle est, aux yeux de Leibnitz, la véritable source du bien? c'est Dieu : « Deum esse omnis naturalis » juris auctorem verissimum est, ut non voluntate, sed ipsâ » essentiâ suâ quâ ratione etiam auctor est veritatis (2). » Et ailleurs : « Notio certa justi, non minùs quàm veri ac » boni, ad Deum pertinet, imò ad Deum magis tanquàm » mensuram ceterorum. » Ainsi la justice veut être ramenée à Dieu, le juste au divin. Puis, nous avons vu Leibnitz dé-

(1) *Œuvres de Leibnitz*, edit. Dut., t. 4.

(2) Voy. *Observationes de principio juris*, p. 273, t. IV, édit. Dut., 3e partie.

clarer que Dieu est juste par essence, qu'il y a pour lui nécessité d'être juste. Ainsi nécessité de la justice, qui n'est que la conséquence du divin, voilà son ontologie.

Leibnitz est dans le vrai ; il suit en cela les traces de Platon, et il a complètement raison contre son faible adversaire.

Grotius avait déjà dit : « Comme il est impossible à Dieu même de faire que deux fois deux ne soient pas quatre, il ne lui est pas non plus possible de faire que ce qui est mauvais en soi et de sa nature ne soit pas tel (1). »

Nous renverrons M. Émile Beaussire au jugement plein d'à-propos que Victor Cousin a porté de cette théorie du bien considéré comme la volonté divine, et si « on dit que » la volonté divine nous oblige parce que, suivant que nous » lui obéirons ou que nous ne lui obéirons pas, nous serons » récompensés ou punis dans une autre vie, on rentre dans » le système de l'intérêt ; quelles que soient les récompenses » et les punitions, qu'elles soient terrestres ou célestes, peu » importe ; tout système qui nous commande d'agir uniquement en vue d'obtenir des récompenses et d'éviter des » châtiments, est un système intéressé, ou si on dit que la » volonté divine nous oblige, non pas comme volonté toute-puissante, mais comme volonté juste, on fait un cercle » vicieux ; ce n'est plus alors la volonté divine qui oblige, » c'est la justice inséparable de cette volonté. Ainsi, quand » on veut défendre le système de la volonté divine, on retombe dans le système de l'intérêt, on se fait un cercle » vicieux. »

Nous plaçons bien le fondement de l'obligation morale en Dieu, mais nous disons que le bien règle lui-même la volonté divine parce qu'il constitue la substance même de Dieu. Si,

(1) Liv. I, chap. 1, *Ce que c'est que la guerre et le droit.*

après s'être bien entendu sur ce point, on veut dire que c'est par sa volonté toute juste et toute sainte que la loi morale est promulguée à l'homme, nous ne nous y opposerons pas; mais cela ne change rien à la nature du bien qui est immuable, parce qu'il est une des manifestations essentielles de l'être absolu et éternel. Voir le bien, le vouloir et le faire c'est tout un pour Dieu. Ici, dans *Abred* nous délibérons, nous choisissons entre le bien et le mal; plus haut, en nous élevant dans *Gwynfid,* nous ne délibérerons plus, nous voudrons le bien; seulement, comme nous sommes d'autant plus parfaits que nous gravissons toujours vers la perfection divine sans l'atteindre, nous pourrons encore nous tromper quelquefois sur les moyens les plus sûrs et les plus courts de l'accomplir, et tandis que Dieu veut le bien et le fait le plus sûrement, nous, arrivés aux mondes heureux, nous le voudrons sans doute, mais nous prendrons peut-être des voies plus longues pour le réaliser. Notre but doit être d'imiter autant que possible le divin modèle et d'aspirer à sa ressemblance.

A. Pezzani.



POLÉMIQUE SPIRITE

LE SPIRITISME EST-IL CONCILIABLE AVEC LE CATHOLICISME?

Suite (1)

Comme preuves irréfragables condamnant le spiritisme et les spirites, l'auteur de la brochure que nous combattons, donne, après avoir employé à l'adresse des spirites les plus magnifiques épithètes, dix *communications* différentes,

(1) Voir numéro 44, pages 169 et suiv.

plus édifiantes, pour les heureux mortels qui n'ont pas encore reçu le jet empoisonné des Esprits infernaux, que les centaines de volumes écrits pour leur défense ; nous allons en faire une analyse succincte afin d'en faire ressortir les inconséquences énormes.

Nous connaissons la manière dont vous interprétez les mots *spiritisme* et *spirite,* mais vous paraissez ignorer ce qu'ils signifient pour nous.

Pour nous, *spiritisme* c'est : demander le concours de tous les bons Esprits pour arriver à nous réformer ; leur demander et recevoir d'eux d'utiles et salutaires enseignements, mais toujours après une fervente prière adressée à Dieu, non des lèvres et suivant une *formule indispensable,* mais du fond du cœur ; nous avons surtout la précaution de ne rien faire par curiosité ; nous n'entreprenons jamais ces études pour la satisfaction d'un intérêt matériel, d'un désir égoïste, mais pour notre avancement spirituel seulement ou avec le désir d'être utiles à un frère. Est *spirite,* tout être intelligent qui cherche à exécuter strictement les commandements de Dieu, les bons enseignements qu'il reçoit des Esprits et qui surtout en fait jouir ses frères, qui les met à profit en toute occasion, qui est plein d'humilité et repousse l'orgueil, père de l'aveuglement, qui ne fait point un trafic des facultés médianimiques qu'il peut posséder, qui reçoit avec calme et même avec plaisir les conseils qui peuvent lui être donnés, qui ne se croit pas infaillible, et qui, enfin, a toujours sur les lèvres et dans le cœur les mots : *Indulgence, pardon, amour et charité.*

Eh bien ! monsieur, après avoir employé tout votre talent à lancer à la face de ceux qui ne font que ce que vous déclarez faire : du *spiritisme* (ne faites-vous pas des évocations?), les épithètes les moins douces, il ne vous reste plus qu'à donner à vos lecteurs l'explication rationnelle, claire et

simple des contradictions flagrantes qui se trouvent dans la *communication* ci-jointe, la première de celles présentées par vous au public comme le modèle du langage des Esprits très chrétiens. Je copie textuellement :

« D. Nous exprimons le désir d'une instruction sur la doctrine révélée par M. Allan Kardec.

» R. Vous n'avez pas besoin de vous arrêter à consulter cette doctrine qui, outre qu'elle n'est pas orthodoxe, *démolit* entièrement la base de celle de Jésus-Christ ; non, ne cherchez pas des instructions dans le *Livre des Esprits*, car ce n'est pas là que vous pourrez trouver la vérité. Ce livre, je vous l'ai déjà dit, n'est pas l'ouvrage des bons Esprits auxquels on veut bien l'attribuer, mais bien celui des *Esprits infernaux* qui désirent mettre le trouble et la discorde entre les hommes de bonne foi, et de ceux qui cherchent à détruire la religion adoptée et sanctionnée par ceux qui, de la part de Dieu, la répandirent dans l'univers entier, dans toutes ses parties et dans toutes les classes de la société, où elle a été acceptée. Non, jamais personne n'a réussi ni ne réussira à détruire ce qui est l'ouvrage non pas des hommes, mais de Dieu lui-même.

» Cette doctrine de Jésus-Christ est la seule qui doit prévaloir, sans que personne ose en vain chercher à la détruire; et le *malheureux Kardec* qui, sous les apparences de la charité et de l'amour de Dieu (chers lecteurs, lisez et dites où se trouvent les apparences de la charité), se manifeste ou se produit aux hommes, non comme les apôtres, avec humilité et mansuétude, mais comme un *faux prophète*, cherchant, sous l'apparence de la moralité, à se *moquer* de la doctrine de son Dieu et des ministres de l'épouse de Jésus-Christ, sera certainement châtié, *non* pour avoir été trompé lui-même, mais pour *son audace* et *sa présomption*, donnant comme véritables et de bonne provenance les enseignements obtenus et acceptés par lui. Non, n'allez pas croire qu'il soit lui-même persuadé que ces enseignements soient certains ; s'il les accepte, c'est qu'il les trouve conformes aux désirs et aux présomptions de sa nature *perverse* (c'est absolument ce que nous disons de nos adversaires, mais en supprimant le dernier mot). Et ne pensez pas que si je manque en apparence de charité relativement à *cet être malheureux*, que je ne le plaigne pas de tout mon cœur ; mais il est de mon devoir de venir vous éclairer sur cet homme *misérable*, que

l'appât d'un gain mal acquis porte, en voulant se poser comme un nouvel apôtre, à détruire non-seulement la religion de Jésus-Christ, mais encore, et peut-être avec une *intention perverse,* la moralité qu'elle renferme.

» Je me suis peut-être étendu dans cette manifestation plus que je n'*aurais dû le faire* (voilà un Esprit clairvoyant), surtout si je regarde la base de cette religion dont je viens de parler et qui est *la charité* (mais que l'Esprit ne met pas en pratique); mais je ne dois plus aujourd'hui me borner à des avertissements qui ne détruiraient peut-être pas en vous (l'aveu promet pour l'avenir spirite) l'impression que le *magicien spirite* pourrait avoir produite dans votre esprit, contre les enseignements de notre véritable et insigne religion. C'est assez de vous avoir prévenus de ne pas vous laisser aller aux apparences de moralité, de calme et de sang-froid qui pourraient vous séduire, comme elles en ont séduit une infinité d'autres qui croient déjà voir en lui un second Messie; non, ne l'écoutez pas, fuyez sa présence, et ne cherchez pas à vous trouver en relation avec lui; *son souffle est dangereux,* et, pour éviter de *tomber dans l'infection* de sa doctrine, il faut *fuir son contact.*

« SAINT CLÉMENT. »

Je comprends que, puisque vous n'avez que de bons et purs Esprits à vos ordres, vous acceptiez avec autant de facilité et donniez avec tant d'empressement en lecture à vos féaux des enseignements aussi élevés en moralité, et qui se distinguent surtout par une charité et une fraternité réellement chrétiennes et d'une élévation d'humilité et d'indulgence qu'il serait difficile d'atteindre. Dire que des communications de cette nature sont le reflet de vos idées et de vos impressions serait suivre la route que vous avez tracée; je m'abstiens donc. Mais, et malheureusement pour vous, comment ferez-vous pour concilier votre opinion avec celle de l'un des plus érudits théologiens, l'abbé Lecanu, qui dit : « *Celui qui exécuterait à la lettre tout ce qui est prescrit par le Livre des Esprits,* serait un saint sur la terre; » et vous, vous dites avec l'Esprit qui signe saint Clément : « *Ne cherchez*

pas des instructions dans le Livre des Esprits, car ce livre n'est pas l'ouvrage des bons Esprits auxquels on veut bien l'attribuer, mais bien celui des Esprits infernaux. »

Comment! le profond penseur, l'illustre théologien, trouve cet ouvrage tellement sublime qu'il affirme qu'en le suivant à la lettre, qu'en l'exécutant complètement on peut devenir saint, et vous qui vous posez derrière la couverture d'une simple brochure en défenseur officieux d'une cause qui n'a jamais été discutée, c'est-à-dire la foi en Dieu, l'amour pour Dieu, la charité pour ses frères, l'exécution, en un mot, des sublimes enseignements laissés par Christ mais depuis longtemps tronqués par les hommes prétendus infaillibles et qui pourtant se sont contredits à toutes les époques, vous venez donner un démenti à l'abbé Lecanu, l'un de vos premiers professeurs, à l'un des plus savants ministres de l'Église, en affirmant que ce sont des *Esprits infernaux* qui ont dicté ce livre *maudit* qui peut faire « *devenir saint sur cette terre;* » et pourtant, pour acquérir la sainteté, ne faut-il pas, avant toutes choses, suivre et pratiquer les enseignements les plus purs et les plus moraux? Et puisque le *Livre des Esprits* peut la donner, comment serait-il donc « *un amas de mensonges, de rapsodies et, ce qui est plus déplorable encore, un recueil de blasphèmes et d'immoralités!* » (Page 48, 6me communication.)

Que conclure d'une contradiction aussi incompréhensible entre les idées émises par deux savants personnages, deux représentants d'une même cause? — L'un dit : *Démon;* l'autre dit : *Saint!*

Daignez donc, nous vous en supplions, vous entendre une bonne fois, et surtout, ne plus publier d'aussi étranges, d'aussi bizarres contradictions; sans cela les lecteurs pourraient bien vous faire un jour défaut.

N'attaquez donc plus le spiritisme et les hommes qui le propagent et le défendent, avec de pareilles armes.

Cette première communication est loin d'être épuisée en utiles enseignements pour les uns et les autres ; méditons les lignes suivantes :

« Et le *malheureux Kardec* qui, sous les apparences de la charité et de l'amour de Dieu, se manifeste ou se produit aux hommes, non comme les apôtres, avec humilité et mansuétude, mais comme un faux prophète cherchant, sous l'apparence (toujours) de la moralité, à se moquer de la doctrine de Dieu et des ministres de l'épouse de Jésus-Christ, ***sera certainement*** châtié, etc., etc. »

Remarquez, chers lecteurs, que nous ne faisons pas le plus petit commentaire sur tout ce qui a été aussi chrétiennement écrit et communiqué aussi tendrement et avec tant d'amour au sujet et à l'adresse directe du plus grand propagateur et vulgarisateur du spiritisme ; il nous semblerait l'offenser aussi, si nous prenions davantage sa défense personnelle. Mais il nous est impossible de laisser passer sans les stigmatiser les expressions suivantes :

« Mais il est de mon devoir de vous éclairer sur ***cet homme misérable,*** que *l'appât d'un gain mal acquis* porte, en voulant se poser comme un nouvel apôtre, à détruire, etc., etc. — Ne l'écoutez pas, fuyez sa présence et ne cherchez pas à vous trouver en relation avec lui ; *son souffle est dangereux,* et pour éviter de tomber dans l'*infection de sa doctrine,* il faut fuir son contact. »

Avoir signalé ces mots diaboliques, ces injures infernales, cette indulgence et cette mansuétude si peu en rapport avec ce qui a été enseigné par Christ, suffit pour que nos lecteurs jugent (car l'on raisonne et l'on commente aujourd'hui) quel peut être le rang sur l'échelle de la sainteté, de l'Esprit accepté comme l'expression de la vérité par l'auteur com-

battu, et qui, tout en étant très peu clément, a osé signer : « *Saint Clément!* »

LÉON DE FÉNÉTRANGE.

(La suite au prochain numéro.)

Nécrologie

Un de nos bien-aimés correspondants, un de nos frères en croyance, M. Cailleux, docteur-médecin, président de la société spirite de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), vient de mourir victime de son dévouement pendant l'épidémie cholérique dont les derniers effets se font encore ressentir dans nos départements du Nord. Après une longue carrière, tout entière consacrée au soulagement de l'humanité et à la mise en pratique de toutes les vertus, notre frère s'est endormi entre les bras de la mort, pour se réveiller radieux dans la patrie céleste où il a déjà reçu le fruit de ses travaux, et d'où il continuera certainement comme Esprit l'œuvre sainte d'abnégation et de charité à laquelle il s'était consacré comme homme, et pour l'accomplissement de laquelle il est mort en martyr.

Nous empruntons au *Journal de Montreuil* du 5 avril l'article nécrologique suivant, qui ne peut manquer d'intéresser au plus haut point tout cœur sincèrement spirite :

« Un homme de bien vient de s'éteindre au milieu de la douleur générale. M. Cailleux, docteur en médecine, depuis près de trente ans membre du Conseil municipal, membre du Bureau de Bienfaisance, médecin des pauvres, médecin des épidémies, est mort vendredi dernier, à sept heures du soir.

» Lundi, une foule immense composée de toutes les classes de la société le conduisait à sa dernière demeure. Le silence

religieux qui régna dans tout le parcours du convoi donnait, à cette triste et imposante cérémonie le caractère d'une manifestation publique. Ce simple cercueil suivi de près de trois mille personnes en pleurs et plongées dans une douleur muette, eût touché les cœurs les plus durs. C'était toute une ville qui était accourue rendre les derniers devoirs à l'un de ses plus chers habitants; c'était toute une population qui voulait conduire jusqu'au cimetière celui qui s'était tant de fois sacrifié pour elle. Les pauvres que M. Cailleux avait si souvent comblés de ses bienfaits, ont montré qu'ils avaient un cœur reconnaissant; un grand nombre d'ouvriers ont enlevé des mains des porteurs le cercueil de leur bienfaiteur et se sont fait une gloire de porter jusqu'au cimetière ce précieux fardeau !...

» Les coins du drap étaient tenus par M. Lecomte, premier adjoint, M. Cosyn, premier conseiller municipal, M. Hacot, membre du Bureau de bienfaisance, et M. Delplanque, médecin et conseiller municipal. — En avant du cortége marchait le Conseil municipal, précédé de M. Émile Delhomel, maire. Dans l'assemblée on remarquait M. Charbonnier, sous-préfet, M. Martinet, procureur impérial, M. le Commandant de Place, toutes les notabilités de la ville et les médecins des localités voisines.

» Un grand nombre de soldats de la garnison, que M. Cailleux avait soignés à l'Hôtel-Dieu, avaient obtenu la faveur d'assister à l'enterrement et s'étaient empressés de venir se mêler à la foule.

» Lorsqu'on fut arrivé au cimetière, un ouvrier fendit la foule, et s'arrêtant devant la tombe, prononça d'une voix émue, au milieu du silence général, ces quelques paroles : « *Homme de bien, qui avez été le bienfaiteur des pauvres et qui êtes mort victime de votre sublime dévouement, recevez nos derniers adieux, votre souvenir demeurera éternellement dans nos cœurs.* » Après ces paroles dictées par un sentiment de reconnaissance, la foule s'est retirée dans un recueillement religieux. La tristesse qui régnait sur tous les fronts montrait assez quelle immense perte la ville de Montreuil venait de faire.

» M. Cailleux en effet avait su par ses nombreuses qualités se conquérir l'estime universelle. Toute sa vie n'a été qu'une longue suite d'actes de dévouement; il a travaillé jusqu'au dernier jour sans vouloir jamais prendre de repos, et mardi dernier il alla encore visiter plusieurs malades à la campa-

gne. Quand on lui parlait de son âge avancé et qu'on l'engageait à se reposer de ses nombreuses fatigues, il eut volontiers répondu comme Arnauld : « J'ai l'éternité toute entière pour me reposer. » Chaque heure de sa vie fut consacrée à soigner les malades, à consoler les affligés ; il ne vivait pas pour lui, mais pour ses semblables, et toute son existence peut se résumer en ces trois mots : CHARITÉ, DÉVOUEMENT, ABNÉGATION.

» Dans ces derniers temps, lorsque l'épidémie sévit à Étaples et dans les villages des alentours, le docteur Cailleux se mit tout entier au service des malades ; il parcourut les villages infestés, visitant les pauvres, soignant les uns, secourant les autres, et ayant des consolations pour tous. Il visita ainsi plus de huit cents malades, entrant dans les habitations les plus malsaines, s'asseyant au chevet des moribonds et leur administrant lui-même les remèdes, sans jamais se plaindre, demeurant au contraire d'une humeur toujours égale et d'une gaieté proverbiale. Le malade qui le voyait était déjà à moitié guéri par cette humeur joviale, toujours accompagnée du mot pour rire.

» Huit jours avant sa mort, M. Cailleux est allé visiter ses malades de Berck, Lefaux, Camiers et Étaples, puis sa soirée fut consacrée aux malades de la ville : voilà quelle était pour lui l'œuvre d'une seule journée !

» Tant d'abnégation allait lui être funeste, et il devait être la dernière victime du fléau. Le 29 mars, il commença à ressentir une forte diarrhée... Il allait se reposer quand on le demande pour un malade de la campagne. Malgré des conseils amis, il part en disant : « Je ne veux pas exposer » un malade par ma faute ; s'il en mourait, j'en serais cause. » Je ne fais qu'accomplir mon devoir. » Quand il revint le soir, par un mauvais temps, de nouveaux symptômes de maladie apparaissaient. Il se mit au lit ; le mal augmenta, le lendemain la maladie était déclarée, et vendredi il expirait.....

» On est effrayé quand on songe aux douleurs terribles que doit ressentir un homme qui connaît sa position, qui se voit mourir. M. Cailleux indiquait lui-même le traitement à suivre à deux de ses confrères accourus auprès de lui pour l'assister. Il savait bien qu'il n'en guérirait pas. « Si le » mieux ne se fait pas bientôt sentir, disait-il, dans douze » heures je n'existerai plus. » Il se voyait mourir, il sentait la force vitale diminuer et s'éteindre peu à peu, sans pouvoir

arrêter cette marche vers la tombe. Ses derniers moments furent calmes et sereins, et je ne saurais mieux appeler cette mort que le repos dans le Seigneur. *Beati qui moriuntur in Domino.*

» Quelques heures avant sa mort on lui demandait quel remède il fallait employer. « La science humaine, dit-il, a » employé tous les remèdes qui sont en son pouvoir, Dieu » seul peut maintenant arrêter le mal, il faut se confier en » sa divine providence. » — Il se pencha alors sur son lit, et les yeux fixés vers le ciel, comme s'il eut éprouvé un avant-goût de la béatitude céleste, il expira sans douleur, sans aucun cri, de la mort la plus douce et la plus calme.

» Homme de bien, dont toute la vie ne fut qu'un long dévouement, vous avez travaillé sur cette terre, maintenant vous jouissez de la récompense que Dieu réserve à ceux qui ont toujours observé sa loi. Alors que l'égoïsme coulait à plein bord sur la terre, vous, vous débordiez d'abnégation et de charité. Visiter les pauvres, secourir les malades, consoler les affligés, voilà quelle fut votre œuvre. Oh! que de familles vous ont béni! que de pères à qui vous avez sauvé leurs enfants pendant la dernière épidémie, que d'enfants qui allaient être orphelins et que vous avez ravis au fléau destructeur, que de familles sauvées par votre dévouement sont venues, lundi, de plusieurs lieues pour vous accompagner à votre dernière demeure et pleurer sur votre tombeau.

» Votre vie fut toujours pure et sans tache; votre mort héroïque; soldat de la charité, vous avez succombé en sauvant vos frères de la mort, vous avez péri frappé par le fléau que vous combattiez. Ce glorieux dévouement allait recevoir sa récompense, et bientôt la croix d'honneur, que vous aviez si noblement gagnée, allait briller sur votre poitrine... Mais Dieu avait sur vous d'autres desseins, il vous préparait une récompense plus belle que les récompenses des hommes, il vous préparait le bonheur qu'il réserve à ses fidèles serviteurs. Votre âme s'est envolée dans ces mondes supérieurs où, débarrassée de cette lourde enveloppe matérielle, délivrée de tous les liens qui sur cette terre pèsent sur nous, elle jouit maintenant de la perfection et du bonheur qui l'attendaient.

» En ce séjour de félicité, ne nous oubliez pas, pensez aux nombreux amis que vous laissez sur cette terre et que votre séparation plonge dans une profonde douleur. Fasse le ciel qu'un jour nous vous retrouvions là-haut pour y jouir d'un

bonheur éternel... C'est cette espérance qui nous console et qui nous donnera la force de supporter avec patience votre absence... Adieu !... adieu.

« A. J. »

De même qu'il a oublié de dire que M. Cailleux était spirite, de même aussi le *Journal de Montreuil* semble ignorer que « cet homme de bien » a attiré sur sa tête les foudres de l'Église, qui a cru devoir lui refuser la sépulture ecclésiastique. » La famille, dit un des correspondants de la *Vérité*, de Lyon, a fait des démarches à l'évêché pour qu'un service fût chanté à l'église pour le repos de l'âme de M. Cailleux, quoiqu'il n'y ait eu qu'un enterrement *civil*. On l'a obtenu, et ce service a été chanté *trois jours* après l'enterrement. »

On connait notre opinion au sujet de ces cérémonies matérielles payées à prix d'argent et règlementées par des tarifs où sont pesés et vendus à leur juste valeur les paroles et les génuflexions, les cierges, les chants des prêtres et les coups d'aspersoir. Nous n'y reviendrons pas, si ce n'est pour répéter ce que nous avons eu l'occasion déjà de dire maintes fois : « Le jour où les spirites se sentiront assez de force pour se passer de ces cérémonies, ce jour-là, le triomphe de leur cause sera proche. »

Un fait pourtant nous frappe dans ce qui a été fait au sujet de notre frère : ou la famille de M. Cailleux est spirite, ou elle est catholique. Dans le premier cas, nous avouons ne pas comprendre ces démarches faites pour obtenir, en quelque sorte par force, un service que chacun de nous peut et doit faire en particulier; dans le second, cette cérémonie faite trois jours après l'enterrement n'est-elle pas inutile, dérisoire même! Si M. Cailleux n'a pu être enterré religieusement parce qu'il était spirite, c'est que, de par l'Église, il est damné irrévocablement. A quoi peut servir alors ce service fait pour le repos de son âme?

C'est là une question que nous serions bien heureux de voir résoudre par MM. du clergé catholique.

AUG. BEZ.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Sous le titre de *Manifestation catholique*, nous lisons ce qui suit, dans le *Courrier de la Rochelle* :

« On nous écrit de Bâle :

» Une importante manifestation vient d'avoir lieu en Suisse, en faveur de la liberté religieuse. Catholiques et protestants vivaient en paix dans le canton de Bâle, lorsque l'évêque enjoignit aux curés de se tenir strictement aux prescriptions suivantes dans les cas d'inhumation de protestants domiciliés sur les territoires des cantons :

» 1° Défense de faire sonner les cloches;

» 2° Défense aux enfants catholiques de la paroisse de prendre part au cortége funèbre;

» 3° Défense d'inhumer le corps ailleurs que dans la *terra non benedicta;*

» 4° Défense à l'ecclésiastique, comme curé de sa paroisse, de paraître à l'enterrement autrement que comme témoin, personne civile et privée, sans les insignes du rite catholique;

» 5° Défense de laisser aborder l'église et encore moins la chaire par le pasteur protestant. »

» Cette ordonnance a excité un vif mécontentement parmi les hommes sensés de toutes les croyances. Une imposante manifestation a eu lieu à Soleure, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'*avoyer* Wengi qui, dans les dissensions intestines de cette cité, entre protestants et catholiques, avait couvert de son corps la bouche d'un canon auquel la passion religieuse allait mettre le feu.

» Samedi dernier, plus de trois mille citoyens ont formé un grandiose cortége aux flambeaux qui, musique en tête, a traversé la ville pour défiler successivement devant la

maison du chapître, où loge M. le vicaire-général Girardin, puis devant le palais de l'évêque. La musique a cessé de jouer pendant que le cortége passait devant la maison du chapître. Devant l'évêché la foule a chanté les deux chœurs : *Wir glauben all'an einen Gott* (nous croyons tous à un seul Dieu). Ensuite M. Blœsi, président du tribunal de Soleure, a pris la parole pour se faire l'organe du sentiment populaire :

« Nous témoignons ici notre profond regret de ce que de » notre ville, patrie de Wengi, et au dix-neuvième siècle, » sont partis des principes qui blessent, de la manière la » plus vive, le sens de la charité et du support chrétiens. » Nous protestons solennellement contre toute tentative d'ap- » pliquer chez nous, pour l'inhumation des protestants, les » dispositions du vicaire-général Girardin.

» Nous déclarons par là que la religion d'intolérance qui » y est renfermée, quel que soit le nom dont elle se réclame, » est en désaccord avec nos principes religieux.

» Nous déclarons avec une égale fermeté qu'une ordon- » nance semblable ne sera jamais suivie dans notre cité. » Nos concitoyens protestants continueront d'être ensevelis » à côté de nous, en terre sainte; nos catholiques les con- » duiront à leur dernière demeure avec toute la solennité » d'usage et la même cloche qui nous appelle à la messe » devra aussi accompagner leur convoi funèbre de ses plain- » tives volées.

» Notre religion est celle de l'amour que le Christ a prê- » ché, tandis que l'ordonnance prêche la religion de la haine » jusque dans le sein de la tombe. Nous ne reconnaissons » pas cette religion pour la nôtre, et aucun mandement ec- » clésiastique ne nous obligera à l'accepter. »

» L'orateur a terminé par un vivat à l'Evangile d'amour et de tolérance; la foule a chanté de nouveau l'hymne qui commence par ces mots : *Brüder reicht die Hand zum bund* (Freres, donnez-vous la main en signe d'alliance), puis elle s'est dispersée dans le plus grand ordre. »

Nous faisons suivre avec beaucoup de plaisir le récit de la manifestation religieuse à laquelle a donné lieu l'ordonnance intolérante du vicaire-général Girardin, de la reproduction du fait suivant que nous empruntons à la *Famille de Jacob*.

et qui prouve que tous les évêques ne se laissent pas entrainer par le fanatisme à des actes regrettables dont les conséquences retombent toujours sur ceux qui les commettent :

« On ne saurait trop se réjouir des sentiments de fraternité que manifestent les princes de l'Église vis-à-vis des israélites. Ce retour à des sentiments meilleurs honore à la fois ceux qui les professent et la nation, si méconnue jadis, qui en est l'objet; il est en même temps une espérance pour la fusion des cœurs et la concorde universelle annoncées par nos prophètes et rêvées par tous les nobles esprits, quel que soit leur culte.

» Ces lignes nous sont suggérées par les paroles pleines d'élévation que nous avons reçues naguère de la part de l'archevêque d'Avignon.

» Nous étions allé faire appel à la bienveillance de Monseigneur au sujet d'une fille israélite majeure de Constantine qui, depuis plus de six mois, avait quitté la maison paternelle et dont la retraite dans le couvent du Bon-Pasteur, d'Avignon, avait été découverte par les autorités de Constantine.

» Après avoir invoqué les droits éternels de la famille et le respect des consciences, nous fîmes lecture à Monseigneur d'une lettre émouvante que la mère de la fugitive écrivait à sa fille et que M. le grand-rabbin de Constantine nous avait fait parvenir.

» A cette lecture, Monseigneur fut ému jusqu'aux larmes : « Loin de moi, dit-il, la pensée de porter atteinte aux liens » de la nature; si la fille en question était mineure, immé» diatement je vous la ferais rendre, mais elle est majeure, » elle est donc libre; néanmoins, je vous promets de m'infor» mer du caractère de sa conversion, et pour peu qu'elle ne » soit pas sincère, je lui faciliterai son retour auprès de sa » mère. »

» Ces paroles furent accompagnées des protestations les plus respectueuses et les plus sympathiques pour la foi d'Israël et pour les enfants de ce grand peuple, si calomnié, si méconnu.

» Quelques jours après, nous apprenions que la fille en question était en pleine liberté, hors du couvent et placée dans une maison particulière où elle avait une complète indépendance. »

Nous ne pouvons nous empêcher de faire ressortir l'immense différence qui existe entre le langage et les actes de Monseigneur d'Avignon, d'un côté, et le langage et les actes mis en œuvre par la cour de Rome et tant prônés par les journaux ultramontains au sujet des affaires Mortara et Cohen. Aussi nous empressons-nous de féliciter Monseigneur d'Avignon de son esprit de tolérance et de charité et du touchant exemple qu'il vient de donner et que devraient bien s'efforcer de suivre ceux dont le fanatisme aveugle sème partout la discorde et la haine au nom d'un Dieu de paix et d'amour, et fait naître ces événements à jamais regrettables dont l'histoire a conservé le souvenir comme un stigmate de honte et d'infamie et que nous avons vu se renouveler encore, il y a un mois à peine, lors de la sanglante et ignoble boucherie de Barletta.

Espérons que cet exemple ne sera pas perdu et que les dignitaires de l'Église catholique prendront à cœur d'imiter à l'avenir leur Maître, qui ne prêchait pour tous qu'amour et que pardon.

Aug. Bez.

Correspondance

Bordeaux, le 29 avril 1866.

Monsieur le directeur de la *Revue spiritualiste*,

Je reçois ce matin la quatrième livraison de votre revue et, en l'ouvrant j'y lis, sous le titre de : *Les tartuffes spirites; continuation du grand et nécessaire débat que leur attitude commande,* la lettre que vous m'avez fait l'honneur

de m'adresser, le 24 mars dernier. Vous faites suivre la publication de cette lettre des réflexions suivantes :

« Nous constatons que l'*Union spirite* ayant déjà paru plusieurs fois depuis la réception de cette lettre, elle ne s'est pas empressée de la reproduire. Nous attendrons avant de porter un jugement définitif sur l'esprit de franchise et d'impartialité qui anime ce journal. »

Ceci est par trop fort ! Aussi j'aime à croire que, par un concours bizarre de circonstances que je ne puis comprendre, seul parmi tous les autres, le numéro 41 de l'*Union spirite* (1er avril courant) ne vous est pas parvenu. Différemment, c'est-à-dire, si vous l'aviez reçu et que vos réflexions ne seraient qu'un moyen détourné par lequel vous auriez voulu éviter la reproduction de ma réponse à votre lettre, réponse publiée dans le même numéro, le mot : *tartuffe* serait bien faible pour donner une idée de la déloyauté d'une tactique que flétriraient avec dégoût tous les hommes de cœur.

J'ose espérer, Monsieur, que vous publierez cette lettre dans le plus prochain numéro de la *Revue spiritualiste* et que vous la ferez suivre de la réponse que j'ai faite, le 1er avril, à la vôtre du 24 mars, n° 41, pages 116 et suivantes de l'*Union spirite bordelaise,* 1re année, tome IV. Dans le cas contraire, comme la non-insertion serait pour moi une preuve bien évidente de mauvaise foi, je me verrais forcé de vous y contraindre par tous les moyens que m'accorde la loi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de toute ma considération,

AUG. BEZ.

P. S. Je vous adresse en même temps que la présente un deuxième exemplaire du n° 41 de l'*Union spirite*. A. B.

Communications médiânimiques

DEUX EXISTENCES

NOUVELLE

Bordeaux. — ***Médium : Mme Collignon.***

Suite (1)

II

Si j'étais un vrai romancier plutôt qu'un romancier *vrai*, j'aurais pu tirer un tout autre parti de la *nouvelle* que je vous ai racontée.

Au lieu de vous dire en quelques mots la vie de mon héroïne, j'aurais pris sa mère au berceau, je vous aurais tracé le plan du château féodal dans lequel sa jeunesse heureuse s'était écoulée; je vous aurais fait la description exacte des sites, des coteaux, des plaines; vous auriez avec moi glissé sur le cours d'eau qui serpentait dans la prairie et emplissait au besoin les fossés. Vous auriez écouté les doux serments d'amour échangés entre la poétique et rêveuse Marie et son jeune et ardent cousin, dernier-né d'une illustre mais fort pauvre maison d'Autriche. Puis, passant brusquement du doux au terrible, je vous aurais fait assister à l'assaut du château par un orgueilleux voisin, bien aise de profiter d'un prétexte de braconnage pour s'approprier les terres qui l'environnaient; après avoir compté les coups d'arquebuse, les secousses données aux portes par les béliers, les fagots amoncelés devant elles pour les faire céder par le feu, je vous aurais fait voir la pâle Marie apportant les clefs du manoir au farouche envahisseur et demandant la vie pour les vassaux fidèles qui s'étaient groupés autour d'elle pour la protéger de leurs corps. Ils l'aimaient tant! Elle était si douce, si belle, si adorable!....

Elle implorait, la pauvre enfant! la pauvre orpheline dont le père venait d'être mortellement atteint! Elle implorait, car le jeune et bien-aimé Arthur, lui aussi, était là, gisant dans la salle d'armes, la tête ouverte et baigné dans son sang... mais l'habile *rebouteur* avait dit :

---

(1) Voir n° 44, pages 189 et suivantes.

« Tout espoir n'est pas perdu, » et Marie, pour le sauver, avait résolu de sacrifier son domaine. Et puis, que pouvait-elle faire? Son père mort, son fiancé blessé!

Le cruel ennemi, ému à l'aspect de cette innocente enfant, prit les clefs en disant ; « Noble damoiselle, loin de moi d'exiger qu'une aussi belle personne aille mourir dans un cloître! Les chances de la guerre m'ont fait maître de votre castel, mais la loi de beauté me fait votre esclave. J'accorde la vie sauve à tous ceux qui sont renfermés en ce lieu, à la condition qu'avant le coucher du soleil la belle Marie aura accepté le titre de comtesse de Rothenfeld. » Marie voulut refuser, mais le comte s'entêta. Il fallait opter entre la mort de ses fidèles défenseurs, la mort de son bien-aimé, ou le sacrifice de sa vie!... Le soir, la jeune épouse du comte avait juré fidélité à son fougueux époux.

Toujours si j'étais un vrai romancier, je vous aurais fait assister à la vie intime de Marie, à ses souffrances, à ses douleurs en apprenant qu'Arthur avait arraché l'appareil appliqué sur sa plaie béante et avait préféré mourir que vivre sans sa bien-aimée. Et penser que sa vie lui avait coûté un si grand, un si long sacrifice!...

Je vous aurais décrit encore l'aspect du château fort de Rothenfeld. Je vous aurais fait courre le cerf, forcer le sanglier avec le comte; je vous aurais compté le nombre des plats de venaison distribués symétriquement sur la longue table coupée au centre par la salière d'argent aux armes de la maison. Nous aurions dégusté ensemble les vins d'Italie et de Grèce qui coulaient à flots, et nous aurions relevé les combattants coulés sous la table après boire ou tombés percés d'un coup de dague, à la suite d'une querelle de préséance, d'une question de plus ou moins d'adresse à la chasse ou de l'antiquité plus ou moins contestable de la maison. Puis, enfin, après vous avoir fait assister à la naissance de Margareth, je vous aurais montré le jeune Jean, page ramassé enfant à la porte du manoir, éduqué par la dame du lieu, vrai chérubin, mais qui n'avait au cœur d'amour que pour sa dame; je vous l'aurais montré avec sa brune et belle figure florentine, ses vingt-deux ans, debout derrière le siége à haut dossier sculpté dans le chêne noir, où le puissant comte prenait place pour ses orgies; vous auriez entendu le baron de Vongerth, son voisin, amoureux éconduit de Marie, complimenter son hôte sur les beaux yeux de sa fille âgée alors de deux ans, beaux yeux si semblables à ceux du page que,

vraiment, on pourrait croire que le même ouvrier les avait fabriqués. C'est alors que vous auriez vu le comte se lever, terrible de fureur dans son ivresse et, d'une main devenue sûre à force de colère, plonger sa large dague en pleine poitrine du jeune Jean qui n'eut pas même le temps de penser à sa dame adorée. Puis vous auriez suivi le convoi de haute et puissante dame Marie, comtesse de Rothenfeld, morte vingt-quatre heures après, à la suite d'horribles convulsions, n'ayant pu proférer un seul mot, mais ayant, par un suprême effort, jeté son orpheline dans les bras de son époux.

Quelques années plus tard, je vous aurais montré le comte, bourrelé de remords, voyant sans cesse se dresser devant lui le spectre de Jean, sa blessure béante, sentant le sang encore tiède ruisseler sur ses mains, éclabousser son visage et, ne pouvant calmer ses terreurs qu'à la vue de la petite Margareth, véritable portrait de sa mère, moins les yeux qui, nous l'avons dit, par leur fatale ressemblance avec ceux du pauvre page, avaient causé tous ces malheurs.

Je vous aurais expliqué comme quoi l'enveloppe semblable ne constitue pas toujours le fond semblable, et vous auriez vu Margareth grandissant sous les yeux du comte, gâtée par lui qui ne voulait lui souffrir aucune contrariété, se développant en mauvais sentiments tout autant qu'en beauté.

Je vous aurais conduit ensuite auprès du lit mortuaire du comte. Nous aurions trouvé le baron son compagnon d'armes auprès de lui, recevant en dépôt sa fille Margareth et jurant de l'élever et de l'aimer comme sa propre enfant, le ciel lui ayant refusé la faveur de posséder une fille, ce qu'il avait toujours désiré, et lui ayant accordé un fils dont il se serait bien passé.

J'aurais dit tout cela et bien d'autres choses encore, si j'avais été un vrai romancier; mais c'eût été trop long pour un romancier vrai, et mon éditeur en eut peut-être été effrayé. Mieux valait pour tous deux ne vous offrir qu'une petite *nouvelle*, en forme de feuilleton si vous voulez (c'est la mode pour le moment), et finir en vous montrant les conséquences de cette première partie. A bientôt donc la suite, s'il plaît à Dieu et à nos guides.

UN ROMANCIER INCONNU.

(La fin au prochain numéro.)

DÉJA MINUIT!

A ma Pendule

Pendule qui me frappes l'heure
Ajoutant un jour à mes jours,
Tu marches vite en ma demeure :
Déjà minuit! Marche toujours!

Naguère, dans mon ignorance,
En tremblant je pensais à toi.
Du bonheur ayant l'espérance
Aujourd'hui, j'attends plein de foi!

Et trouvant tes heures rapides,
A regret je leur dis : adieu!
Allez mes sonores sylphides,
Portez ma prière à mon Dieu!

Prenez mon espoir sur vos ailes;
Implorez pour moi sa bonté.
Mais revenez, ô sœurs jumelles,
Me parler de sa majesté.

Demandez pour moi quelque grâce,
Esprit fort qui méconnaissais
Qu'à chacun Dieu garde une place
Meilleure, suivant ses bienfaits.

Que les bons Esprits, mon bon ange,
Me protégent dans mon sommeil,
Et puissé-je de leur phalange
Faire partie au grand réveil!

Allez, retentissez encore,
Que le sommeil prenne mon corps;
J'espère en celui que j'adore,
Heureux je prie et je m'endors.

J. R..., de Toulouse.

Bordeaux. — Imprimerie Chaynes et Malichecq, c. d'Aquit., 57.